

Recommandation à présenter au CA du 23 avril 2008 :

CONSIDÉRANT l'importance primordiale de l'enseignement dans la mission des cégeps;

CONSIDÉRANT que cette mission ne peut être adéquatement remplie que si les ressources enseignantes sont suffisantes;

CONSIDÉRANT que des ressources enseignantes ont été coupées pour plusieurs raisons, depuis 15 ans, et que le peu de ressources investies ont été placées ailleurs que dans l'enseignement;

CONSIDÉRANT que l'enseignement collégial, à titre de profession ancrée dans l'enseignement supérieur, doit être valorisé à sa juste mesure, particulièrement dans un contexte de renouvellement des effectifs, afin d'attirer et de retenir des candidates et des candidats de valeur;

CONSIDÉRANT que le rapport du comité paritaire « Enseigner au collégial... Portrait de la profession » démontre amplement la complexité de la pratique enseignante actuelle et l'effet des nouvelles responsabilités conséquentes à la réforme de 1994;

CONSIDÉRANT que les activités d'enseignement proprement dites constituent le cœur de cette pratique;

Le Conseil d'administration du Cégep de Sherbrooke reconnaît la nécessité de valoriser concrètement la profession enseignante au collégial et demande au ministère de donner suite aux travaux du comité paritaire, dans la perspective d'une recherche de solutions aux problèmes les plus graves qui auront été identifiés.

Le 3 avril 2008